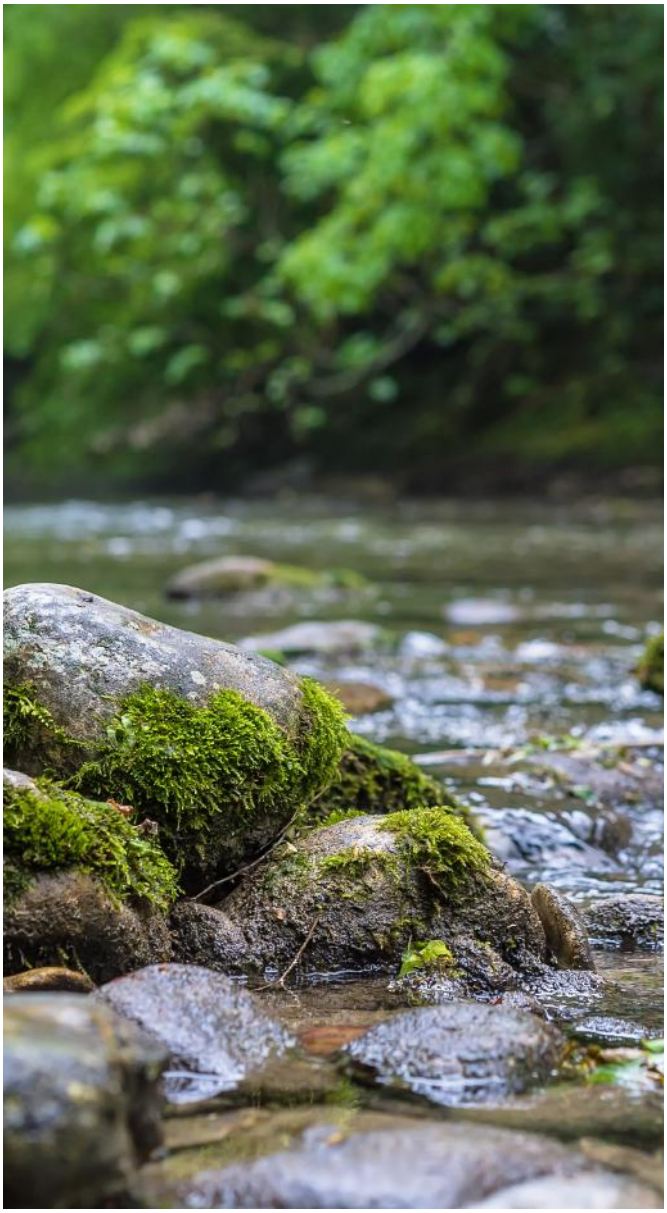
L'ÉQUIPE
L'Eau Qui Pense

Observatoire de l'eau de l'impluvium de Volvic

POINT DE VUE
UN NOUVEAU PACTE DE VIE AVEC L'EAU

Riccardo Petrella
Professeur émérite de l'Université 2 de Louvain (B)
Co-fondateur en 2018 de l'Agora des Habitants de la Terre



1. L'eau est vie, est source de notre vie

Pourtant nos sociétés ne semblent pas savoir bien vivre avec l'eau. Plus de deux milliards d'êtres humains habitent des lieux mal pourvus en infrastructures hydriques et ne savent pas ce qu'est une eau potable. Car, dit-on, ils sont pauvres.

Dans les pays dit riches, « développés », ce qui manque est surtout l'eau qualitativement bonne pour les usages humains (les nappes phréatiques, les eaux de surface, fleuves, lacs, les eaux de pluie). Elle est de plus en plus rare car contaminée par l'agriculture à forte composante chimique toxique, l'industrie polluante, nos énergies de transport, de chauffage urbain, notre surconsommation domestique… Notre vie « économique », mise au service d'une croissance sans limites, nous a transformés en prédateurs des sols, des forêts, de l'air, des océans, du climat. Nous sommes devenus hostiles à l'eau, des accapareurs et exploiteurs de la source de vie. Une situation insoutenable.

Plus de 100 grands fleuves et lacs du monde sont malades et en voie d'assèchement lent et/ou de disparition. Nous avons cru dominer l'eau en construisant plus de 28 000 grands barrages dont 19 000 sont en état de vétusté avancée et risquent de devenir sources de grandes catastrophes humaines.

Plus l'eau devient rare, plus les problèmes de santé et les conflits économiques et de puissance augmentent à travers le monde. On ne fait que proclamer que les guerres de demain (proche) seront les guerres de l'eau. L'insécurité hydrique constitue le trait caractéristique principal de l'état actuel de l'eau dans le monde.

Une situation à tout point de vue insoutenable, inadmissible.



2. L'eau bien commun, bien public, droit humain

Il fut un temps où nos sociétés considéraient l'eau comme un bien commun et un bien public, sous la responsabilité collective. En plus, elles l'ont traitée, voire consacrée sur le plan juridique, comme un **droit humain universel**. Certes, le caractère de « bien commun » et de « bien public » n'a pas dépassé les limites de la « nation », de l'Etat national. Ainsi, la sécurité hydrique a toujours été dominée par le principe de la sécurité nationale. En outre, la concrétisation du droit universel, pour tous, même au sein d'un pays, a été plutôt inégale, marquée par des lacunes structurelles entre groupes sociaux, riches et pauvres, « Nord » et « Sud » ou « centre » et « périphéries ».

Au cours des 50 dernières années, les processus de marchandisation, de privatisation, de monétisation, de libéralisation, de dérégulation, de technologisation/digitalisation, de bancarisation et de financiarisation de l'eau et des services hydriques de la protection des sources au traitement des eaux usées, ont fait sauter le droit humain universel et les notions de bien commun et de bien public. **La justice, la liberté, l'égalité et la fraternité ont été terrassées.** La culture marchande compétitive, la rivalité, la primauté de l'intérêt personnel et de l'entreprise pour le profit, la puissance et l'arrogance des plus forts agressifs sur les plans technologique, commercial et financier prédominent, règnent partout. Voir le cas de l'absorption de Suez par Veolia, donnant naissance au plus grand groupe industrialo-financier mondial dans le domaine des services « publics » (sic !) locaux (eau, énergie, déchets…).

3. Le devenir n'est pas fini

Bien sûr, le devenir n'est pas fini. Les résistances ne manquent pas en Amérique latine, en Afrique, en Asie. Même si elles risquent ces temps-ci de s'affaiblir en Europe et en Amérique du Nord, elles sont présentes. Au niveau local surtout. Les communautés bougent, les initiatives innovantes se dessinent. L'esprit républicain n'a pas disparu. L**'eau n'est pas morte.** La conscience s'affirme afin de sauver l'eau indispensable si l'on veut sauver l'environnement, la santé, la vie. On se rend compte qu'établir des nouvelles relations pacifiques avec l'eau, c'est faire souffler l'esprit de l'amour de la vie et de la convivialité, au plan local comme au plan mondial. Penser et mettre en œuvre un nouveau pacte social mondial avec l'eau est de plus en plus indispensable dans le contexte de la planétarisation de la communauté globale de vie de la Terre. L'engagement pour l'eau, bien commun public mondial en tant que droit universel, c'est l'engagement pour la justice et la fraternité.

Contrairement aux logiques de profit et de conquête, **l'eau unit la vie de la Terre et ses habitants.**

Bruxelles, 27 avril 2021

POURQUOI
LES « SOURCES DE VOLVIC » S'ASSÈCHENT…

François Dominique de Larouzière
Géologue

Depuis des dizaines d'années, on nous dit que l'aquifère de Volvic est très complexe, qu'on ne sait pas bien comment il fonctionne et que depuis 2019, la crise dramatique de l'eau que subit ce secteur est surtout liée à des phénomènes naturels, en particulier les désormais célèbres changements climatiques.

Et si la réponse n'était pas là ? C'est ce que semblent indiquer les observations et mesures scientifiques. Tenter d'expliquer ce qui se passe en termes assez simples demande néanmoins un petit effort pour intégrer les multiples faits rassemblés. C'est à cet exercice que nous vous convions ici.

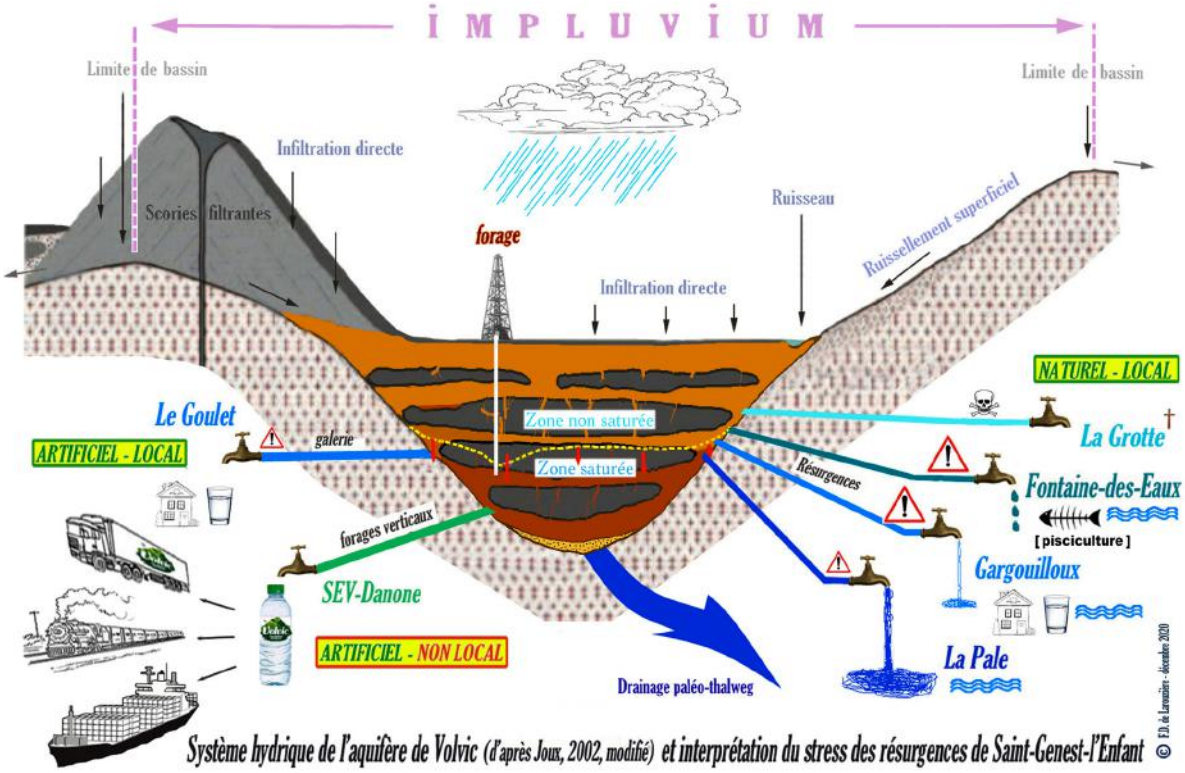
Le bassin hydrologique de Volvic est original et **ne doit pas être considéré comme un aquifère classique** (comme le Bassin parisien). Il s'agit en effet d'un bassin en recharge permanente par les précipitations, générant une nappe "glissante" depuis l'impluvium (définition dans le bulletin l'Equipe n° 1) (1000 m d'altitude) jusqu'aux sources de résurgence de Saint-Genest-l'Enfant (400 m d'altitude). Toutes les eaux de pluie tombant dans l'impluvium s'écoulent par un seul exutoire, la paléovallée de Volvic, où elles sont en grande partie captées (galerie du Goulet, multiples forages de la Société des Eaux de Volvic [SEV]), le reliquat alimentant les résurgences, lieu de naissance de l'ensemble des cours d'eau du secteur considéré.

Quelques faits, parmi d'autres…

- Les "sources de Volvic" (en réalité, les résurgences de front de coulée de lave de Saint-Genest-l'Enfant) avaient un débit remarquablement régulier, été comme hiver, depuis des centaines d'années (valeur basse admise par tous d'environ 450 litres/seconde). Ce n'est que depuis 2018 que le débit a fortement chuté durant l'été et l'automne, la plupart des sources naturelles étant même à sec en 2019 et 2020 pendant plusieurs semaines, ce qui ne s'était pratiquement jamais vu ;
- **Toutes les eaux du secteur (résurgences, galerie de captage, forages) proviennent de la même "nappe phréatique" et sont interconnectées ;**
- Actuellement, le bilan des prélèvements officiels est de 185 l/s pour les usages domestiques d'eau potable et 89 l/s pour la SEV ; lorsque les sources sont à sec, où sont passés les 150 l/s manquants ?
- Pas de variation notable de la pluviométrie annuelle (source : Météo France), mais une répartition des pluies au cours de l'année qui s'est modifiée ; pour une eau qui met "4 à 5 ans" pour circuler de l'impluvium aux résurgences, cette nouvelle variabilité saisonnière est absorbée (lissée) par le temps de transit. Même si la dérive climatique est une réalité et si la ressource en eau dans le Massif Central risque de baisser dans les décennies qui viennent, les résurgences de Volvic sont les seules de la Chaîne des Puys à connaître une crise d'étiage aussi grave ;
- Aucune possibilité de mener une étude sérieuse : il y a 8 points de mesure du niveau de la nappe, tous situés dans l'impluvium et très en amont des lieux de prélèvement (galerie de captage, forages industriels…). De plus, les comparaisons sont difficiles, car ils ont été instrumentés sur des périodes différentes (avec souvent des arrêts de mesures pendant plusieurs années), avec des pas de temps différents… et avec des outils différents ;
- La petite baisse du niveau enregistrée sur le seul piézomètre de référence (cote 759,5 en janvier 2007, 758,7 en janvier 2020) est trop faible pour expliquer la crise des sources ;
- Le "comité de suivi" piloté par les services de l'État semble avoir été en léthargie pendant des décennies et réactivé seulement ces dernières années ; nous utilisons le conditionnel, car l'accès aux comptes-rendus de ce comité et aux données est pour le moins compliqué à obtenir.



©C. Weiss



Système hydrique de l'aquifère de Volvic (d'après Joux, 2002, modifié) et interprétation du stress des résurgences de Saint-Genest-l'Enfant

Le **schéma synthétique** ci-dessus verse au débat une interprétation scientifiquement valide de l'assèchement périodique quasi-total de ces résurgences, observé depuis 2019.

- Jusqu'aux années 1980, relatif équilibre entre les prélèvements et le niveau de l'aquifère (altitude de la surface séparant la zone saturée en eau et la zone non-saturée – alignement de points rouges sur le schéma) ;
- Multiplication par 8 des volumes d'eau que la SEV est autorisée à prélever depuis 1980 (de 200 millions de litres en 1980 à 1,75 milliards de litres/an actuellement) ;
- Assèchement total et définitif, il y a une trentaine d'années, de la source de la Grotte, qui sort de terre à l'altitude la plus élevée ;
- Effondrement du débit de la Fontaine des Eaux, alimentant la pisciculture historique de Saint-Genest-l'Enfant et conduisant à sa fermeture en 2018 ;
- Débit de la résurgence du Gargouilloux, qui participait à l'alimentation en eau potable des habitants de la région de Riom, divisé par 7 entre 2013 et 2019 ;
- Baisse notable de la source de la Pale, pourtant la plus basse en altitude.

En l'absence de fluctuations météorologiques significatives, l'explication la plus plausible scientifiquement consiste à imputer aux forages profonds effectués ces dernières années (le dernier durant l'hiver 2020-2021) un abaissement de l'altitude topographique séparant zones saturées et non-saturées. Les premières résurgences affectées sont celles qui sont les plus élevées en altitude, qui "sortent" de la zone saturée. Aucune autre interprétation ne peut rendre compte de la brutalité des phénomènes.

En d'autres termes, il semble que **l'Homme, pour ses différents besoins (alimentation en eau potable, mise en bouteilles) prélève désormais plus d'eau que la nappe ne peut en fournir pour rester à l'équilibre.**

Tant qu'on utilisait l'eau qui surgissait naturellement, la régulation était naturelle. Avec des forages artificiels profonds, on vide la baignoire par le bas.

Étant donné la structure de l'aquifère, la bonne nouvelle est que la recharge est très rapide (quelques semaines) lorsque les pompages s'arrêtent. Cela se vérifie lorsque les installations de la SEV sont temporairement mises à l'arrêt pour maintenance. En attendant, ces périodes d'arrêt des prélèvements étant très rares, ce sont les écosystèmes et le monde naturel vivant en aval de l'impluvium qui paient les pots cassés… pots ne contenant désormais plus d'eau.

Il faudrait que tous les acteurs de cette tragédie en devenir se mettent autour d'une table pour discuter de solutions pérennes, qui seront forcément douloureuses, et concilier les usages de ce bien commun dans l'intérêt de tous, environnement compris. Mais on préfère jouer à l'autruche, gagnant du temps alors qu'une crise encore plus grave est devant nous. Informations mensongères ("infox") et désinformations délibérées circulent, la SEV jure qu'elle est vertueuse, respecte les autorisations préfectorales et protège l'environnement, les élus acquiescent. Le Préfet du Puy-de-Dôme exclut la SEV des restrictions d'usage dans son nouvel arrêté sécheresse en cas de canicule cet été 2021… Oublie-t-on (volontairement ?) qu'il existe une loi votée par la représentation nationale (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques LEMA, 2006) qui définit très précisément les **usages prioritaires** de l'eau et la protection impérative des milieux naturels, en particulier les zones humides ? Où est l'intérêt général ? Il y a urgence : on ne peut traiter un malade que lorsqu'il est encore vivant. Après, c'est trop tard. Mais il faut une volonté partagée et le souci du bien commun.

Rappelons la maxime de l'américain Upton Sinclair, il y a près d'un siècle :
« Il est difficile de faire comprendre quelque chose à quelqu'un quand son salaire dépend du fait qu'il ne la comprenne pas, ou lorsqu'il est payé pour ne pas penser. »



©P. Gilbert

LES ZONES HUMIDES EXAMINÉES À LA LOUPE

Denis Chevalier
Ingénieur

Les zones humides se caractérisent par la présence de nombreuses espèces végétales hygrophiles : roseaux, joncs, aulnes glutineux, peupliers, etc. Elles hébergent aussi de nombreuses espèces animales : oiseaux, mammifères… Elles jouent un rôle très important de régulateur des réseaux hydriques, car ce sont de véritables éponges naturelles qui restituent l'eau aux rivières ou à la nappe phréatique en période de sécheresse et jouent un rôle de filtre épurateur.

Seules les zones humides emblématiques sont aujourd'hui répertoriées en France. Celles alimentées par le bassin aquifère de Volvic n'ont, par exemple, jamais fait l'objet d'études de zonage.
Cette lacune est en passe d'être comblée, un inventaire en cours est mené conjointement par le SAGE et la CLE (voir article ci-dessous). Étienne Challet (chargé d'opération Zones humides) est le porteur de cette investigation qui va concerner, en 2021, 150 communes, dont celles du bassin versant de Volvic.

Dans le bassin de Volvic, la reconnaissance de ces zones en zones humides apportera une protection beaucoup plus efficace et devrait permettre de défendre le niveau d'alimentation minimal en eau requis pour l'aval, proche de 250 l/s.

Répertorier ces zones humides est essentiel. C'est à cela que s'est attelé le SAGE Allier-Aval.

ZONES HUMIDES **ETUDES ET INVENTAIRE**

Etienne Challet
Chargé d'opération "Zones Humides" au SAGE Allier-Aval

En août 2019, afin d'acquérir une connaissance précise et de répondre aux demandes d'usagers locaux tels que le monde agricole et les collectivités travaillant sur leurs documents d'urbanisme, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allier Aval, porté par l'Etablissement public Loire, s'est engagée à réaliser un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire d'intervention durant 4 années.

Cet inventaire réalisé en partenariat avec les EPCI* compétents en matière de GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA), n'apportant pas de réglementation supplémentaire, permettra d'améliorer les connaissances et l'information sur les zones humides inventoriées, en constituant un diagnostic homogène sur l'ensemble du territoire et un outil de planification et d'aide à la décision pour les acteurs de l'eau du bassin versant.

Il se base sur un premier travail réalisé en 2012 d'élaboration des enveloppes de potentialités indiquant notamment la forte probabilité de présence de zones humides, toutefois malgré cette première approche, ces zonages nécessitent des vérifications de terrain.

L'étude aidée financièrement par le FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne entamera sa deuxième année d'expertise de terrain d'avril à septembre 2021 pour un rendu des résultats en début d'année 2022.

La méthode d'expertise consiste à déterminer le caractère humide ou non des terrains et les limites des zones humides effectives à partir de zones pré-cartographiées et sur la base des habitats et de la flore présents (et par des relevés pédologiques si nécessaire).

Dans le but de présenter cette méthode d'inventaire, le SAGE Allier aval a organisé deux démonstrations de terrain à destination des acteurs locaux intéressés le 3 juin 2021 sur les secteurs des cours d'eau de l'Artière et de l'Auzon dont les communes des bassins versants feront l'objet de l'expertise en 2021.

Ces deux animations ont permis de réunir une quinzaine de participants (élus, agriculteurs, agents techniques, associations environnementales) sur les communes de Beaumont et Chanonat.

Pour toute information sur l'étude (périodes d'expertise de terrain, démonstrations, résultats, etc), merci de consulter le site internet du SAGE Allier aval : www.sage-allier-aval.fr, rubrique « Les actions », onglet « Zones humides ».

*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

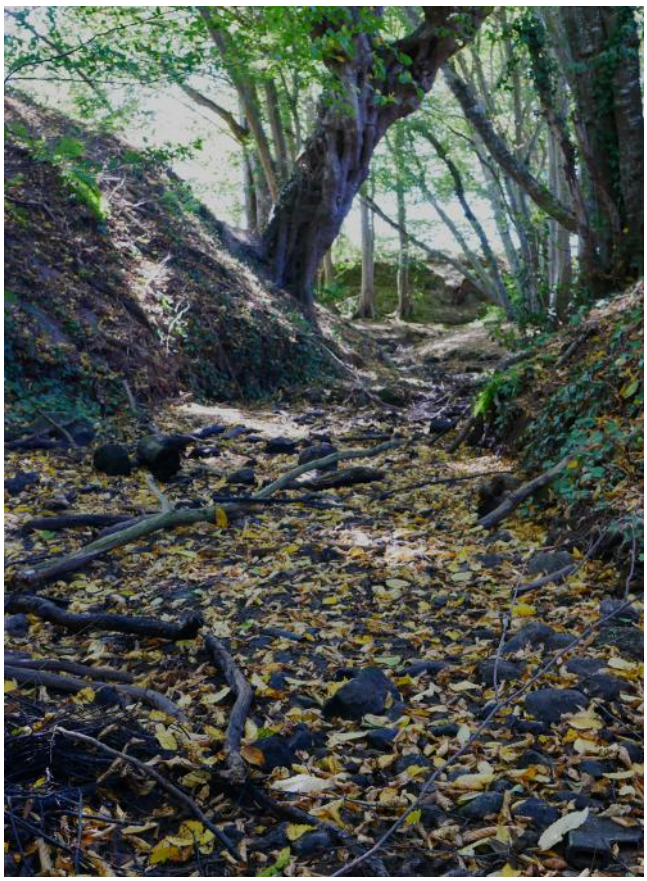
ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE ET BASSIN AQUIFÈRE : **DEUX MONDES QUI S'IGNORENT !**

Denis Chevalier
Ingénieur

Depuis 2019, la baisse de débit des sources de St-Genest (Chapelle des Eaux et Gargouilloux) est très préoccupante. Ce débit est en moyenne de 15 l/s pendant les 6 derniers mois de l'année, **soit 20 fois moins que celui observé en 1983** (300 l/s - Thèse Barbeau). En d'autres termes, les ruisseaux alimentés par ces 2 sources ressemblent désormais à un égout à ciel ouvert pendant cette période. Il n'est malheureusement pas étonnant de constater aujourd'hui le dépérissement de certaines espèces d'arbres dont l'aulne glutineux sur les berges de ces ruisseaux (voir article ci-après).

Le changement climatique n'est pas en cause (source : Météo France – 16 décembre 2020).

Ces étiages très bas coïncident, en fait, avec l'augmentation saisonnière des prélèvements par forage.



©C. Weiss

Ne comprenant pas l'inaction de l'État face à cette situation, nous avons sollicité dès 2018 les services préfectoraux responsables de la définition des arrêtés cadre sécheresse visant à réduire les usages en cas de sécheresse/pénurie d'eau.

Quelle n'a pas été notre surprise lorsque la Préfecture a mentionné que l'arrêté cadre sécheresse du Puy-de-Dôme concernait exclusivement les eaux dites de surface. Autrement dit, aucune mesure de restriction relative aux prélèvements d'eau souterraine n'est envisagée.

L'Eau Qui Pense (L'EQUIPE) a vécu sa première « grosse migraine », car l'eau souterraine du bassin aquifère de Volvic alimente les « sources de résurgence » de St-Genest-l'Enfant. En conséquence, l'eau souterraine et l'eau de surface ne font qu'un. Toute l'eau souterraine pompée par forage ne coulera pas de facto à la source…

Nous avons maintes fois réitéré notre étonnement, d'autant plus que la plupart des arrêtés cadre sécheresse départementaux de l'ensemble du territoire, et même ceux du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, prennent en compte à la fois les eaux souterraines et les eaux de surface.

Le nouvel arrêté cadre du Puy-de-Dôme (mars 2021) n'intègre toujours pas les eaux souterraines :

« les prélèvements à partir de forages en eaux souterraines profondes attestés par une étude hydrogéologique ne sont pas concernés par les mesures de restriction ».

Voici deux argumentaires développés par les Services de la Préfecture pour justifier ce positionnement :

1) Extrait "note de synthèse des observations" Services Préfectoraux du 29 mars 2021 : *"la faible connaissance des eaux souterraines et le manque de suivi ne permettent pas aujourd'hui d'envisager d'appliquer des mesures de restriction. Un travail d'amélioration des connaissances a été initié et fait partie des chantiers à mettre rapidement en œuvre pour répondre à cette demande. Des mesures de restrictions pourront être envisagées ultérieurement, notamment lorsque des réseaux de suivi de ces masses d'eau auront été définis avec fiabilité de même que les niveaux piézométriques à retenir".*

2) Extrait de la déclaration de M. le Préfet dans le cadre de l'Enquête Parlementaire sur le bassin aquifère de Volvic - avril 2021 : *"Le renouvellement de l'aquifère est de 4 ans. Vous voyez bien que si je décidais au mois de juin, par exemple, qu'il faut réduire les prélèvements de la SEV et qu'il faut attendre 4 ans pour que ça ait une incidence sur le niveau, ça ne servirait à rien. C'est pour ça que pour l'instant nous n'avons pas mis en œuvre l'article 10 de l'arrêté cadre sécheresse".* (lien vers l'extrait)

La réponse de l'EQUIPE à ces 2 argumentaires est la suivante :

1) Chacun des forages de la SEV est équipé de piézomètres (obligation légale). Le niveau de la zone saturée de l'impluvium est donc mesuré en continu par le biais de ces forages. L'historique du niveau de la zone saturée est parfaitement et précisément connu par la SEV, a minima.

2) Il est vrai que l'eau de pluie, une fois tombée du ciel, met jusqu'à 4 à 5 ans pour atteindre la zone exploitée de l'aquifère. Au terme de ce parcours, 450 l/s d'eau arrivent en continu dans cette zone saturée. Ce cycle naturel se poursuit néanmoins par une dernière étape, non mentionnée par M. le Préfet. C'est l'écoulement naturel entre zone saturée et résurgences de front de coulée, étape courte de l'ordre de 45 jours (donnée mentionnée dans la thèse d'Alexandra Stouls de 2002 et également constatée lors de l'arrêt total des usines de la SEV en 2019 en semaine 44).

Le cycle naturel complet de l'eau, entre son entrée dans le système (pluie) et son émergence aux sources, est donc de 4 à 5 ans + 45 jours. Contrairement à ce qu'affirme M. le Préfet, une réduction par exemple de 50 l/s des prélèvements conduirait à une augmentation de 50 l/s du débit des sources 45 jours plus tard. En d'autres termes, on ne doit pas confondre "temps de transit" et "remontée de la nappe".

L'AULNE
ET LE TARIN…

Christian Amblard
Directeur de recherche honoraire au CNRS

Depuis plusieurs années maintenant, on constate un assèchement des ruisseaux et des zones humides de la région riomoise. Cette zone, située en aval du bassin hydrographique de Volvic, là où se trouvent les résurgences qui donnent naissance aux différents ruisseaux du secteur, n'a encore jamais connu un tel impact, même lors des périodes antérieures de sécheresse intenses (1976, 2003).

Les conséquences de cette situation sont très sévères pour les ruisseaux, pour toutes les zones humides et, finalement, pour l'ensemble de la biodiversité et pour tous les habitants du secteur.

On note ainsi, en particulier :

- des niveaux extrêmement bas des ruisseaux, entraînant une concentration des pollutions et la disparition de la vie animale (microorganismes, insectes, poissons, oiseaux inféodés aux ruisseaux etc.) et le dépérissement de la végétation rivulaire avec la disparition de la faune associée.
- des ruisseaux sans eau qui ne jouent plus le rôle de corridors écologiques et qui n'assurent plus le rôle fonctionnel de trames verte et bleue, un des grands projets nationaux français issus du Grenelle de l'Environnement.
- la disparition à terme des zones humides accompagnée du dépérissement des arbres, des haies et un effondrement de la biodiversité, avec, pour conséquence, une altération du climat local.

Dans ce contexte, des espèces patrimoniales de notre environnement sont lourdement impactées. C'est le cas bien sûr des oiseaux directement dépendants des ressources nutritives des cours d'eau pour se développer, comme la bergeronnette des ruisseaux, le cincle plongeur ou le martin-pêcheur qui consomment des insectes, des macro-invertébrés et des poissons dans les ruisseaux aux eaux de bonne qualité. Ces trois espèces, régulièrement présentes sur les ruisseaux du secteur, il y a encore quelques années, ne sont pratiquement plus observées maintenant.

Mais ce ne sont, malheureusement, pas les seules espèces impactées, toutes les communautés microbiennes, végétales et animales, en interaction dans le cadre de réseaux trophiques complexes, sont également touchées.

Ainsi, pour illustrer ces liens et ces effets négatifs en cascades, j'ai choisi deux exemples particulièrement frappants. Ce sont deux espèces d'oiseaux très dépendantes, au moins dans notre contexte local, de deux essences d'arbres que l'on rencontre normalement le long des ruisseaux. Ces deux espèces se succèdent pour enrichir notre environnement : l'un est un visiteur d'été, le loriot d'Europe, l'autre, le tarin des aulnes, vient à notre rencontre en hiver. Ce sont donc de grands migrateurs qui nous emmènent en voyage au bout du monde, du continent africain à la Scandinavie, même si nous sommes très attachés à notre territoire et à notre patrimoine. La douceur et le confort du voyage immobile en quelque sorte …

Le tarin des aulnes est un visiteur hivernal qui vient égayer nos journées de novembre à février, journées qui, sans lui, resteraient définitivement grises et tristes. Il arrive des zones septentrionales où il niche. Comme son nom l'indique clairement, il est très dépendant des fruits de l'aulne glutineux pour sa nourriture. Or, cet arbre qui se développe normalement le long des cours d'eau, est parmi les premières victimes de l'assèchement des ruisseaux.



©PC. Amblard

Depuis l'Afrique, le loriot d'Europe arrive chez nous en mai, lorsque les arbres ont mis leurs feuilles, en particulier les frênes qui bordent nos ruisseaux et dont le houppier lui assure alors sa discrétion légendaire, discrétion uniquement trahie par son chant fluté et si doux. Il repart pour ses quartiers d'Afrique dès la fin de la période estivale.

Si l'asséchement de nos ruisseaux devait se poursuivre, entraînant le dépérissement de la végétation le long de leurs rives, ces deux hôtes de la gent ailée changeraient d'horizon ; nos matinées estivales ne seraient plus bercées par le doux chant du loriot et nos soirées de novembre resteraient maussades sans l'arrivée du tarin.

Notre responsabilité collective est d'assurer la continuité de la vie des cours d'eau et l'accueil de leurs hôtes. Il s'agit d'une préoccupation d'intérêt général.

Les ruisseaux sont les artères du vivant de notre territoire. Sans tarin, ni loriot, la vie ne serait plus tout à fait la même …

BRÈVE
Conte de faits !

Denis Chevalier
Ingénieur

Les lecteurs de La Montagne du 27 mai 2021 ont découvert que l'eau de Volvic mise en bouteille provenait de sources souterraines tandis que l'eau de Volvic au robinet était issue de rivières souterraines… Cela me rappelle les histoires à dormir debout que me racontait ma maman (mon papa … parfois) le soir pour que je fasse de beaux rêves.

Revenons sur terre, les éruptions volcaniques multiples ont rempli les vallées anciennes, avec leurs éventuelles sources et leurs ruisseaux. Seuls les habitants du Paléolithique connaissaient ces sources. L'homme moderne cultivé ne connaît désormais que les sources de résurgence de front de coulée, appelées sources de Saint-Genest-l'Enfant, qui ont façonné l'identité du bassin riomois.

Volvic et l'eau de source pure pour les bouteilles et une vulgaire eau de rivières souterraines pour le robinet…

UN CONTE DE FAITS À DORMIR DEBOUT

LE JAPON
Agit !

Jacky Massy
Président de PREVA

Les actions menées par nos associations et tous les collectifs engagés dans le Puy-de-Dôme dans la préservation de notre bien commun, l'eau, ont permis d'obtenir une exposition médiatique continue, tant en France qu'à l'étranger. Ainsi, un média japonais, **Weekly Jitsuwa**, faisait, voici peu de temps, état d'un sujet nous concernant pleinement puisqu'il titrait : « Ce qui se cache derrière **la fin des ventes au Japon du produit français VOLVIC** ».

Le journaliste, spécialisé dans les ressources naturelles, y annonce que : « La distribution de l'eau minérale naturelle française « Volvic » (importée et commercialisée par Kirin Beverage) a été arrêtée à la fin de l'année dernière. **La raison derrière cet arrêt est que l'usine de Volvic puisait trop d'eau, causant des problèmes tels que l'assèchement des rivières environnantes et ainsi l'impossibilité de poursuivre des activités liées à l'agriculture. La nappe phréatique s'est retrouvée atrophiée »**.

Le journaliste ajoute : « Bien entendu, les fabricants de boissons ne sont pas les seuls à utiliser les eaux souterraines.Mais, une fois épuisée, il faut du temps à une source pour se régénérer. « Même si l'eau souterraine est en quantité 100 fois plus importante que celle se trouvant à la surface de la terre, si elle est pompée plus vite qu'elle ne peut s'accumuler, elle se videra, causant assèchement, dégâts causés par les sels, affaissement des terres, désertification, etc.

Contrairement au pétrole, les eaux souterraines ne s'arrêtent pas immédiatement lorsqu'elles sont épuisées. Elles circulent naturellement, il suffit donc de ne pas en utiliser plus qu'il ne peut en être accumulé. Les eaux souterraines peuvent également se recharger en préservant les forêts en amont et les zones humides ».

Il s'agit là d'une mesure qui aura inévitablement un impact important au Japon surtout cette année puisque ce pays accueille tous les athlètes mondiaux pour les épreuves olympiques. Toutefois, l'important c'est que cette mesure et surtout les arguments écologiques avancés puissent être, chez nos décideurs industriels et territoriaux, source d'utiles méditations.



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET PESTICIDES

96 analyses dans le Puy-de-Dôme contre 169 en Haute-Loire et 414 en Haute-Savoie ??

Gérard Quenot
Référent environnement Auvergne-Rhône-Alpes

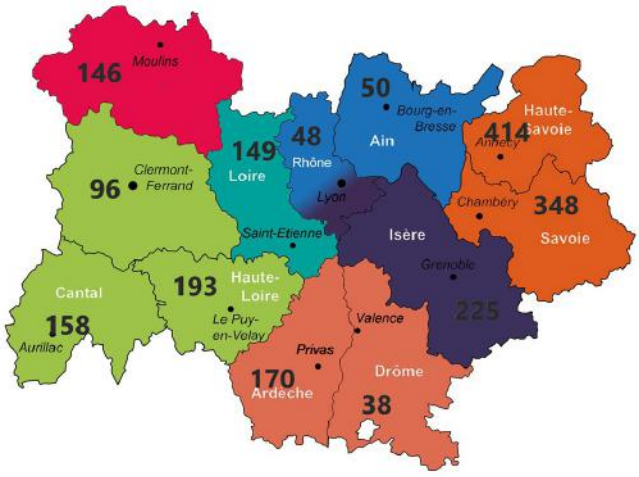
L'étude réalisée par l'UFC-Que Choisir pointe les limites des analyses officielles de la qualité de l'eau au robinet. Alors que plus de 750 molécules différentes de pesticides et de leurs dérivés sont susceptibles de se retrouver dans l'eau potable, seulement 96 molécules sont en moyenne recherchées dans le Puy-de-Dôme. En effet, en l'absence de directives précises au niveau national, la liste des molécules recherchées est définie par chaque Agence régionale de santé (ARS). Or pour notre département, le spectre des analyses est clairement insuffisant. UFC-Que Choisir interpelle le préfet de région et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour comprendre ces inégalités.

L'UFC-Que Choisir du Puy-de-Dôme invite chacun à consulter la carte interactive de l'eau du robinet qui est en accès libre (http://ufcqc.link/pesticides) pour vérifier la qualité de son eau potable.

Les consommateurs sont appelés à soutenir la pétition lancée en ce sens. Signez ici !

Pour en savoir plus, cliquez ici.

Retrouvez toutes les enquêtes d'UFC Que-Choisir Puy-de-Dôme dans leur magazine. Le numéro 266 (mai-juin 2021) vous propose un Edit'eau : du global au local une cascade d'irresponsabilités.



Région	N° de département	Nom du département	Nombre de molécules de pesticides recherchées en moyenne sur la zone (2/1)	Appréciation sur le nombre d'analyses pratiqué sur la zone
Rhône Alpes	26	Drôme	38	Très faible
Rhône Alpes	69	Rhône	48	Très faible
Rhône Alpes	01	Ain	50	Très faible
Auvergne	63	Puy-de-Dôme	96	Très faible
Auvergne	03	Allier	146	Faible
Rhône Alpes	42	Loire	149	Faible
Auvergne	15	Cantal	158	Faible
Rhône Alpes	07	Ardèche	170	Satisfaisant
Auvergne	43	Haute-Loire	193	Elevé

DATES À RETENIR

- 7-8 octobre 2021 : cours d'eau H2O à Cournon (informations en cliquant ici)
- Prochain numéro Que Choisir n°605, un article "Les pesticides, mangez en moins"
- Prochain numéro à l'automne

FOIRE À QUESTIONS

Vous avez des remarques à partager, des questions ? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : prevauvergne@gmail.com (anonymat garanti sur demande)

Comité de rédaction de l'EQUIPE
Crédit photo : Freepik et Pixabay sauf mention contraire